

⚠ En cas d'urgence le service affaires scolaires doit pouvoir joindre les parents de l'enfant. Aussi comme pour l'école, pensez à nous informer le plus rapidement possible de tout changement (coordonnées téléphoniques, adresses).

Les informations de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'inscription des enfants sur les temps périscolaires. Les destinataires des données sont : le service affaires scolaires.
 Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour vous permettre de bénéficier du service auquel vous souscrivez. Pendant cette période nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. La Ville de Canteleu s'engage à ne pas vendre ou céder à un tiers les données issues de ce formulaire. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/JE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant les affaires scolaires au bureau E au 02.32.83.40.09.

DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2023/2024

AUX SERVICES SUIVANTS :

- GARDERIE DU MATIN
- RESTAURATION SCOLAIRE
- GARDERIE DU SOIR (pour les maternelles)
- ÉTUDES SURVEILLÉES (pour les primaires)
- RAMASSAGE SCOLAIRE

⚠ Si le dossier d'inscription n'est pas retourné préalablement à toute fréquentation d'un service périscolaire, l'enfant sera automatiquement inscrit par la Ville comme étant EXTERNE (ne fréquentant jamais les services). En ce cas, une tarification spécifique s'applique.

NOM DE L'ENFANT : _____

PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

EN SEPTEMBRE L'ENFANT SERA SCOLARISÉ À L'ÉCOLE : _____

EN CLASSE DE _____

DOSSIER A RETOURNER OBLIGATOIREMENT POUR LE 30 JUIN 2023

- Jusqu'au 30 juin dossier à déposer :**
- En mairie auprès du guichet E « Famille » ou devant le bureau 19 (boîte à lettres à votre disposition devant le bureau)
 - Ou dans la boîte aux lettres beige de l'école
- Après le 30 juin :**
- Des modifications dans les choix effectués sont possibles jusqu'au vendredi 18 août 2023
 - Dossier à déposer uniquement en mairie auprès du Guichet Familles ou dans la boîte à lettres à votre disposition devant le bureau 19.

RESPONSABLES LÉGAUX

En cas de séparation ou de divorce, merci d'entourer la personne qui a la garde de l'enfant et de fournir le jugement de garde de l'enfant le cas échéant.

Nom du père : **Prénom :**

Domicile : **Commune :**

Tél. (domicile) : **Portable :** **Travail :**

Adresse e-mail :

Profession : **Employeur :**

Situation familiale :

Marié Célibataire Vie maritale PACS
 Divorcé Séparé Veuf

Nom de la mère : **Prénom :**

Domicile : **Commune :**

Tél. (domicile) : **Portable :** **Travail :**

Adresse e-mail :

Profession : **Employeur :**

Situation familiale :

Mariée Célibataire Vie maritale PACS
 Divorcée Séparée Veuve

Quotient familial Ville (lettre) :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Lien avec l'enfant préciser si grand-mère/grand-père/tante/ami(e) ou voisin(e)

En dehors des parents personnes à contacter en cas d'urgence			
NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Lien avec l'enfant préciser si grand-mère/grand-père/tante/ami(e) ou voisin(e)

Je soussigné(e) _____

- Autorise la Ville à prendre en charge toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant : traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale.

Cocher la case en cas de refus

- Autorise la Ville à photographier, filmer l'enfant et à utiliser ces documents uniquement dans un but d'information (journal de la commune, expositions, site internet de la commune).

Cocher la case en cas de refus

EN RETOURNANT CE DOCUMENT DÛMENT COMPLÉTÉ, JE RECONNAIS :

-Avoir pris connaissance et accepté les modalités de fonctionnement des services périscolaires lesquelles ne pourront donner lieu à aucune contestation possible.

-Avoir effectué mon choix en concertation avec l'autre détenteur de l'autorité parentale de mon enfant (l'autre parent, le cas échéant)

J'ai pris connaissance de tous les éléments présentés dans ce formulaire et j'accepte que la Ville de Canteleu traite mes données personnelles conformément aux objectifs du service auquel souscrits.

FAIT A _____ LE _____

SIGNATURE :

**INSCRIPTION DE MON ENFANT AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES
SUIVANTS : (1 dossier par enfant)**

**AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES SELON LE(S) MODE(S) DE
FRÉQUENTATION CI-DESSOUS**

SERVICES PÉRISCOLAIRES			
	JAMAIS (enfant externe) <i>choix à l'année</i>	TOUS LES JOURS (fréquentation quotidienne) <i>choix à l'année</i>	AUX DATES SELECTIONNEES (fréquentation occasionnelle) <i>choix à effectuer à chaque période de vacances à vacances</i>
GARDERIE DU MATIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RESTAURATION SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GARDERIE DU SOIR (maternelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ETUDES SURVEILLEES (primaire /élémentaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RAMASSAGE SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Matin <input type="checkbox"/> Soir	<input type="checkbox"/>

LE CAS ÉCHÉANT, PRÉCISER SI VOTRE ENFANT :

FAIT L'OBJET D'UN PAI (Projet d'Accueil Individualisé/ à élaborer en concertation avec le directeur de l'école) et en préciser la nature (allergies, asthme, médicament) :date de signature du dernier PAI.....

 **NB** : si votre enfant dispose d'un panier repas une tarification particulière s'applique pour la prise en charge de l'enfant :

- elle correspond à 60 % du tarif de restauration scolaire (selon votre quotient familial).
- si votre enfant aura besoin d'un PAI en septembre prochain : prendre contact avec le directeur (ou directrice) de l'école.

FAIT L'OBJET D'UNE PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE (sur le temps scolaire et/ou périscolaire et préciser la nature : handicap/rdv CMPP/PAP...)

FAIT L'OBJET D'UN REGIME ALIMENTAIRE SANS PORC

EST AUTORISE A RENTRER SEUL (uniquement pour les enfants du CP au CM2)

Le midi OUI NON

Le soir OUI NON

A la descente du car OUI NON

Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul à la descente du car merci de préciser s'il est :

pris en charge par vos soins (père, mère) **dès sa descente du car.**

pris en charge par une tierce personne (famille ou ami) **dès sa descente du car**, préciser le nom et le prénom de la personne : M. ou Mme

 **CALENDRIER A REMPLIR UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT FRÉQUENTE OCCASIONNELLEMENT (PAS TOUS LES JOURS) UN OU PLUSIEURS SERVICES PÉRISCOLAIRES**

- Choisissez les jours de fréquentation dans le calendrier ci-dessous en cochant les cases correspondantes

 **Toute réservation effectuée dans le calendrier d'inscription donne lieu à facturation**

- Pour qu'une déduction soit prise en compte, il convient de présenter un justificatif.
- Toute fréquentation non-mentionnée dans le calendrier donne lieu à une tarification avec surcoût (doublé ou tarif maximum) Cf : *règlement intérieur des temps périscolaires.*

CALENDRIER D'INSCRIPTION SEPTEMBRE/OCTOBRE 2023

DATES	Transport matin	Garderie matin	Restauration scolaire	Transport soir	Garderie du soir ou Étude surveillée	DATES	Transport matin	Garderie matin	Restauration scolaire	Transport soir	Garderie du soir ou Étude surveillée
lun. 4 sept. 23						lun. 2 oct. 23					
mar. 5 sept. 23						mar. 3 oct. 23					
jeu. 7 sept. 23						jeu. 5 oct. 23					
ven. 8 sept. 23						ven. 6 oct. 23					
lun. 11 sept. 23						lun. 9 oct. 23					
mar. 12 sept. 23						mar. 10 oct. 23					
jeu. 14 sept. 23						jeu. 12 oct. 23					
ven. 15 sept. 23						ven. 13 oct. 23					
lun. 18 sept. 23						lun. 16 oct. 23					
mar. 19 sept. 23						mar. 17 oct. 23					
jeu. 21 sept. 23						jeu. 19 oct. 23					
ven. 22 sept. 23						ven. 20 oct. 23					
lun. 25 sept. 23						VACANCES SCOLAIRES					
mar. 26 sept. 23											
jeu. 28 sept. 23											
ven. 29 sept. 23											

Les menus des restaurants scolaires sont disponibles sur le site de la Ville (<https://www.ville-canteleu.fr/vivre-ici/restaurationscolaire&extrascolaire/>).

 **Les enfants non-inscrits aux services périscolaires (restauration, garderie, étude surveillée, ramassage scolaire) ne seront pas pris en charge sur les temps périscolaires, ils seront sous la responsabilité des enseignants**